

M.DUPONT Arnaud
 Directeur de l'ESTI IDF
 4^{ème} étage, Aile Rome (porte E)
 Gare de Paris Saint Lazare
 13 rue d'Amsterdam
 75008 PARIS

Paris le 25 janvier 2018

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Le lundi 15 Janvier 2018, la CGT vous a déposé une Demande de Concertation Immédiate.
 Elle portait sur les points suivants :

1. Augmentations des salaires, nettement insuffisants et en concrétisant une progression continue des qualifications, niveaux et positions de rémunération.
2. Des critères de détermination du contingent de promotions du 1^{er} au 2^{ème} niveau permettant l'accès rapide au 2^{ème} niveau (niveau correspondant au plein exercice de la qualification) et d'assurer une même perspective à chaque agent à partir de délai moyen de séjour identique sur le premier niveau.
3. Mise en place d'une étude concrète et réalisé par un cabinet indépendant sur la mise en place de la semaine de travail à 32h, afin de créer de l'emploi et d'améliorer les conditions de vies personnelles des agents.
4. Une explication concrète en rapport au mail reçus sur la suppression des indemnités d'astreinte si on pose du TC ou TY sur cette période.
5. Une explication sur les acceptations ou refus motivé de la direction sur du Télétravail au cas par cas ?
6. Des embauches systématiques en remplacement du personnel partant en retraite et si possible avant les départs pour une meilleure transmission de connaissance.
7. Que va devenir l'ESTI dans les 5 prochaines années sera elle privatisé ?
8. Pourquoi un délai de 15 ans sur IDF avant de pouvoir prétendre à partir en province.
9. La procédure détailler pour la pose de temps partiel certain DPX se permette à l'oral de refusé aux agents sous des prétextes fallacieux.

Secteur Fédéral des cheminots CGT de Paris St-Lazare - 32 rue Jules Verne - 92300 LEVALLOIS-PERRET

Tél : 01.80.03.50.51 – Fax : 01.80.03.50.56 SNCF : 35.10.51 – Fax : 35.10.56

E-mail : secteur@cgt-psl.fr

Le site CGT du Secteur : <http://www.cgt-psl.fr>

Vous nous avez reçus le 17 Janvier 2018.

Les réponses apportées lors de cette rencontre ne répondent pas aux besoins et aux attentes des Cheminots de l'ESTI IDF. Elles ne prennent pas en compte les exigences formulées par la délégation CGT lors des débats.

En conséquence et conformément à l'article L 2512-2 du Code du Travail, **le secteur fédéral CGT de PSL vous dépose un préavis de grève couvrant la période du 07 Février 2018 à 19h00 au 09 Février 2018 à 08h00.**

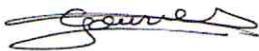
Ce préavis concerne l'ensemble des Cheminots de l'ESTI IDF ainsi que le personnel amené à les remplacer.

Nous restons disponibles pour entamer des discussions sérieuses sur nos revendications.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos salutations cordiales.

Pour la CGT ESTI IDF

LOUVET Aymeric



Pour le Secteur CGT Paris Saint Lazare

CREPEL Didier

